

STILL INFO

Numéro spécial - Décembre 2020



Chères Stilloises, chers Stillois,

En cette période de fin d'année le conseil municipal souhaitait vous communiquer quelques informations et vous présenter ses vœux.

Vous trouverez ainsi dans ces quelques pages des actualités municipales et une communication officielle annonçant l'arrêt du projet d'Accueil de Loisir Sans Hébergement (ALSH) derrière le cimetière et son remplacement par la rénovation du local existant.

La fin d'année est également synonyme pour une commune, de bilan, tant financier qu'opérationnel. L'année écoulée n'a pas été simple pour notre commune qui a vu nombre de ses recettes diminuer, il nous a été par conséquent nécessaire de réaliser des économies dès notre prise de fonction pour dégager, malgré tout, une marge de manœuvre financière.

Les jours de décembre et de janvier sont mis à profit pour réaliser un état des comptes de l'année écoulée afin de préparer le budget prévisionnel de l'année suivante.

Aussi, comme annoncé ce printemps, nous vous présenterons le bilan financier 2020 et le budget prévisionnel 2021 au cours de la première partie de l'année, et nous espérons le faire dans une salle, en votre présence.

En parallèle nous menons un diagnostic technique des bâtiments et voiries communales afin d'établir un fil conducteur pour les années à venir. Cette ligne de conduite nous permettra de définir les dépenses dites obligatoires (règlementaires pour la plupart) et programmatiques (mise en œuvre de notre programme).

Les temps que nous traversons sont uniques à plusieurs titres mais je suis certain que des jours meilleurs viendront, nous permettant de reprendre nos activités et de revoir nos proches et amis.

Au nom du conseil municipal, je vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année, entourés de quelques uns de vos proches, mais je me dois de rajouter, tout en respectant les gestes barrières.

Bonne lecture, belles fêtes et prenez soin de vous.

Alexandre Gonçalves Le Maire.

SOMMAIRE

État civil	
Annonces	
Vie de la commune	
Espaces verts	
Communications officielles	3
ALSH	
Expressions des élus	6

Info' ouverture Mairie

Du Mardi au Vendred de 8h00 à 12h00 Le samedi de 9h00 à 11h00

Tél: 03 88 50 00 33
accueil@mairiedestill.fr
www.still-info.fr
Commune de Still

ETAT CIVIL

GRANDS ANNIVERSAIRES

<u>Janvier</u>



Une erreur s'est glissée dans l'édition de Novembre-décembre. Les trois personnes ci-dessus se sont vu rajeunies d'une année. Nous nous excusons auprès d'elles. Voici les dates rectifiées.

M. Guy GIOT

né le 10 janvier 1934, fêtera ses 87 ans

M. René HAAG

né le 11 janvier 1930, fêtera ses 91 ans

Mme Madeleine BEL

née le 15 janvier 1927, fêtera ses 94 ans



Bonjour, je m'appelle Mélissa SIEGEL.

Je suis en première année de licence de mathématique, et j'habite à Still. Je propose des cours particuliers en Mathématiques pour les élèves de collège et de lycée, ainsi que de l'aide aux devoirs pour les élèves de primaire, avec respect des gestes barrières. (Les cours peuvent se dérouler à votre domicile ou chez moi) Vous pouvez me contacter par mail à l'adresse suivante : siegel.melissa90@gmail.com ou par téléphone au 06.10.40.67.50.

A vendre

4 pneus neige. Très bon état. 155/70 R13 75T RADIAL TUBELESS

Marque : BFGoodrich winter Tel: 06.15.36.87.80



© lesmotsvoyageurs.fr

LES FENÊTRES DE NOËL

Le jury va passer le 19 décembre à partir de 16H. La proposition du concours a rencontré un bel enthousiasme.

Nous nous réjouissons de découvrir les différentes créations et de départager les participants.

RAMASSAGE DES SAPINS DE NOËL

En raison de la situation sanitaire actuelle nous interdisant tout rassemblement en nombre, la crémation de sapins ne se fera pas cette année.

Les **pompiers** assureront cependant le ramassage **le samedi 16 janvier 2021** dans la journée. Merci de les déposer sur le trottoir dès le matin.

Ils ne seront pas brûlés mais broyés et serviront aux espaces verts municipaux.

VIE DE LA COMMUNE

Cimetière

Le samedi 12 Décembre 2020 a vu la fin des néfliers dans le cimetière.

Dix-huit d'entre eux ont déménagé dans des jardins ou des vergers de particuliers. Merci à toutes ces personnes qui leur donneront une seconde vie et en prendront soin. Onze autres sont pour l'instant en jauge et trouveront place dans les terrains communaux



Photo Bruno HELBERT



L'entreprise qui a procédé à l'enlèvement a patiemment tiré, l'un après l'autre, les tuteurs et les arbres, sans abimer la moindre racine et le moindre tronc.

Elle a ensuite rempli les trous par de la bonne terre pour donner aux futures plantations un bon démarrage.

Ce fut une matinée de travail menée conjointement par une petite équipe de conseillers et adjoints.

C'était une idée généreuse, celle d'offrir aux personnes du village, qui veulent bien les cueillir, des fruits qui apportent de la douceur et des vitamines à une époque où les autres fruits se font rares dans nos contrées. (Nous avions présenté les néfliers dans le Still-info du mois de juin)

Malheureusement le sous-sol argileux ne leur convenait pas, et leurs feuilles à l'automne réparties sur les tombes ne convenaient pas aux Stillois.

Des conifères ont pris place, encore petits pour l'instant, ils apporteront tranquillité, couleur et feuillage persistant tout au long des années.



Photo Nicole SCHWARTZ

ESPACES VERTS

Le Gui. *Mistel. Viscum album.*

En cette période de vœux, nous avons choisi de vous parler du Gui.

Vous avez tous observé du Gui poussant sur certains arbres, pommiers, peupliers, saules notamment. Comme cette plante est capable de produire une partie de ses aliments tout en utilisant de la sève de l'arbre, on la considère comme un hémiparasite.

Savez-vous que le Gui est une plante soit mâle, soit femelle ? Ses fleurs, qui s'ouvrent dès la fin de l'hiver, sont une source de nourriture pour les insectes. En consommant le pollen des fleurs mâles, ils en transportent une partie vers les fleurs femelles qui les attirent avec leur nectar sucré

Suite à la fécondation, des fruits ronds se développeront et se transformeront en décembre en jolies baies blanches, (toxiques si avalées en grande quantité) et contenant une substance collante et visqueuse à partir de laquelle l'homme a fabriqué la glu. Comme les baies sont mûres en hiver lorsque la nourriture se fait rare, les oiseaux, à défaut d'aliments plus appétissants, les consomment volontiers, disséminant ainsi les graines contenues dans les fruits.





Pour les gaulois, le Gui du chêne était une plante magique, sacrée, car restant toujours vert, il symbolisait la vie perpétuelle. Lors de la cérémonie de la grande fête du Gui, qui avait lieu aux alentours de nos fêtes de fin d'année, le Druide coupait le Gui avec une serpe d'or. Vu que cette année, en raison du Covid-19, nous ne pouvons pas respecter la tradition et nous embrasser sous une boule de Gui, nous pourrions, comme nos ancêtres, offrir un rameau de Gui à nos proches, en leur souhaitant une bonne et heureuse année.

Une boule de Gui peut vivre plusieurs décennies

Simau.

COMMUNICATIONS OFFICIELLES



APPELEZ LE 3919*

SIGNALEMENT EN LIGNE 24H/24 www.signalement-violences-sexuelles-sexistes.gouv.fr



© 116006* Victimes d'infractions pénales *Appels anonymes et gratuits 7J/7depuis un poste fixe ou mobile.

STOP aux violences faites aux femmes



Accueil de Loisir Sans Hébergement (ALSH) et Périscolaire

Cela fait maintenant sept mois que nous sommes aux affaires. Ce temps nous a permis d'effectuer un pré-bilan technique de notre commune. Une fois finalisé, celui-ci fera figure de feuille de route nous permettant d'anticiper les coûts d'entretiens et de rénovation de nos infrastructures. Notre réflexion ne peut être unilatérale. Chaque décision doit pondérer à la fois nos capacités financières actuelles, nos capacités financières futures, ainsi que l'évolution globale de l'état de nos routes et bâtiments. Cet équilibre, nous l'avons perdu ces dernières années et nous nous devons de le rétablir afin d'assurer à tous un avenir pérenne.

Nous avons étudié avec attention toutes les pièces afférentes du projet d'ALSH produite par l'ancienne municipalité il y a quelques mois maintenant. Après plusieurs rendez-vous avec toutes les parties prenantes et de nombreuses heures de réflexions, nous sommes arrivés à la conclusion que ce projet comportait énormément d'obstacles techniques et financiers.

Aussi nous avons décidé de ne pas mener le projet du nouveau bâtiment « ALSH » et de le remplacer par la rénovation des infrastructures existantes.

Toutes les pièces justifiant notre décision sont consultables sur demande en Mairie

Cette décision repose sur trois points précis :

• Premier point

Le projet se situe en zone inondable rendant sa construction très complexe et son utilisation dangereuse.

L'étude hydraulique de 2018, menée par un bureau d'étude indépendant a mis en lumière un fort risque d'inondation à l'endroit du site choisi pour l'implantation du bâtiment. Un risque dont notre commune a déjà payé le prix par le passé à plusieurs reprises.

Cette étude a été portée à la connaissance de deux organismes compétents qui conseillent la commune pour ce type de projet : L' ATIP (Agence Territoriale d'Ingénierie Publique, qui instruit nos permis de construire) et le service eau et assainissement de notre Communauté de Communes.

Ces deux organismes ont rendu attentive la précédente municipalité, par écrit, que le risque d'inondation pour le site choisi est avéré et mesurable. Par conséquent, ils ont fortement déconseillé de construire à cet endroit, au risque d'engager la responsabilité de la commune et du Maire.

Nous ne pouvions ignorer de telles recommandations émanant d'organismes compétents sur le sujet. La délivrance d'une autorisation d'urbanisme engagerait notre responsabilité administrative, pénale et financière.

Deuxième point

L'accord passé avec le promoteur pour la construction du bâtiment est juridiquement condamnable.

Pour chaque construction de bâtiment public il est nécessaire de s'interroger si une telle opération est soumise à procédure dite de « marché public ».

Cette question a été posée à un cabinet d'avocat et ce dernier indique dans sa note en réponse que tout contrat de ce type doit passer par un « marché public » (voir nota bene), et cela même si le bâtiment en question n'est pas totalement propriété de la commune. Il conseille par conséquent à la commune de se soumettre aux procédures normales de publicité et de mise en concurrence préalable. Or, la consultation des dossiers présents en mairie n'a pas permis de révéler que l'entreprise adjudicatrice du projet ait été mise en concurrence. Aucune publication au BOAMP ou au JAL n'a pu être trouvée.

La violation des principes fondamentaux de la commande publique conduit à l'annulation de la procédure et à l'indemnisation de l'entreprise titulaire du marché. Il est certain que c'est un risque que nous ne souhaitons pas prendre.

N.B. : « Pour rappel le seuil de mise en concurrence est fixé depuis le 1er janvier 2020 à 40 000€ H.T. et donne obligation de publication au BOAMP (Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics) ou JAL (Journal des Annonces Légales) au-dessus du seuil de 90 000€ H.T. »

• Troisième point

Le coût total de l'opération n'est pas celui annoncé par le passé.

La construction d'un local d'environ 450m² situé en rez-de-chaussée d'un bâtiment de trois étages n'est pas de 1.300.000 €. Selon le dernier budget prévisionnel transmis par le promoteur en juillet 2020 celuici approcherait les 2.200.000 €. Ce surcoût de 900.000€ impacterait fortement les finances de la commune. Une situation que nous ne pouvons nous permettre.

Au cours de la campagne, notre équipe avait annoncé qu'elle souhaitait une rénovation de l'emplacement actuel du périscolaire car nous étions convaincus que la solution la plus efficiente serait d'agrandir et d'aménager l'infrastructure existante.

Notre conviction portait sur le fait que ce type d'opération serait moins coûteux pour notre commune, sans en sacrifier l'excellent niveau de service dont nous bénéficions déjà (emplacement, accès, parking, espace de jeux extérieur et intérieur).

Pour ce faire, nous avons pris contact de la DDJSCS (Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale) qui délivre les agréments pour notre ALSH. Lors de ce premier rendez-vous constructif, les services de la DDJSCS ont validé le projet de rénovation du bâtiment existant prenant en compte les surfaces règlementaires nécessaires à l'épanouissement de chaque enfant et nous ont accordé le temps de réflexion nécessaire pour mettre en œuvre ce projet.

Une offre de service ALSH est vitale pour une commune comme la nôtre. Elle apporte un service non négligeable pour les habitants qui en bénéficient. Elle assure aussi le renouvellement naturel des familles en rendant plus attractif notre village pour de jeunes couples.

L'espace d'expressions des élus



Communication des élus de la liste « Vivre Ensemble, Agir Ensemble »

Etant donné que nous sommes limités à 1000 caractères, nous vous invitons pour plus de précisions à consulter notre page Facebook : «Vivre ensemble–Agir ensemble»

Lors du dernier conseil municipal, nous avons décidé de voter **CONTRE** la fin de notre partenariat avec Mutzig sur l'intervention d'une **police municipale** à Still. En voici les raisons :

- M. Le Maire a évoqué des problèmes administratifs pour justifier la fin de ce partenariat. Mais en réalité, il n'a pas répondu aux sollicitations de Mutzig cet été, pour finaliser le contrat. Ce dernier s'est donc conclu, sans notre commune.
- En conséquence, nous n'aurons plus aucune intervention en 2021 (peut-être plus) pour répondre à des problématiques, telles que la petite délinquance, les cambriolages, la circulation et le stationnement.

Nous regrettons que cette décision ait été prise, seul, par M. le Maire, sans consultation du conseil municipal.

Pourtant, ce dernier nous rejoint parfaitement sur la nécessité d'une intervention policière à Still.

Réponse du Maire

La liberté d'expression des élus d'opposition est un dispositif légal, mais lorsque les propos sont diffamatoires, le Maire a le droit et le devoir de rétablir la vérité, puisqu'il est directement attaqué.

Je ne peux porter crédits aux propos de l'opposition car je suis resté en contact avec la municipalité de Mutzig afin que ces derniers m'éclairent sur les contours du contrat que je jugeais flous, demandant pour mes collègues et moi-même un temps de réflexion supplémentaire.

De plus, une commission a réuni l'ensemble du conseil municipal (opposition présente) afin de déterminer si nous devions ou non signer le contrat de la police municipale. Lorsque nous avons évoqué ce point, l'opposition est restée muette et n'a émis aucun avis.

Pour l'heure, je ne suis pas persuadé que l'intervention d'une police municipale soit adéquat pour répondre aux besoins de régulation du stationnement et de médiation entre habitants pour notre village. C'est le devoir de notre municipalité de se saisir de ces dossiers.

